



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 11 AVRIL 2018 à 18 H 30

L'an deux mil dix-huit et le 11 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEY Maxime, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. BEY Maxime, VIGNE-ULMIER Bruno, AUBERT FIGUIERE Geneviève, CARPENTIER Jean-Pierre, LE ROY Laurence, MARSEGUERRA Vincent, REYNAUD Aimé, VAYSSE Jean-Pierre, JESION Mauricette, AUBERT Serge, CARAMIAUX LECOCQ Guislaine, SARTO-BARANCOURT Nadine, GUICHARD Christian, SAUREL Xavier, DAUMAS Jérôme, ARMAND Vanessa, SELLIER Claire.

ABSENTS EXCUSES : Mme MASSIOT ALLAIN Marie-Anne qui a donné procuration à M. BEY Maxime, Mme LAURENT Marie-José qui a donné procuration à Mme CARAMIAUX LECOCQ Guislaine, M. FLAMME Didier qui a donné procuration à M. SAUREL Xavier, Mme PAÏOCCHI Corinne qui a donné procuration à Mme LE ROY Laurence, M. MARROU Eric, Mme ARNICOT Aude.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CARPENTIER Jean-Pierre.

Le compte-rendu de la séance du 14 mars 2018 a été approuvé à l'unanimité.
--

01\ Budget annexe « Unités de production d'électricité » :

a) Approbation du compte de gestion 2017 :

CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR Madame Anne SLIM, Receveur Municipal, Trésorier d'APT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Maxime BEY, Maire de GARGAS,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif Annexe « **UNITES DE PRODUCTION D'ELECTRICITE** » de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

ADOPTÉ à l'unanimité

b) Adoption du compte administratif 2017 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Bruno VIGNE-ULMIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Maxime BEY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE UNITES DE PRODUCTION D'ELECTRICITE						
Résultats reportés.....		42 836.70		25 804.11		68 640.81
Opérations de l'exercice.....	7 551.31	14 655.05	1 377.00	5 998.39	8 928.31	20 653.44
TOTAUX.....	7 551.31	57 491.75	1 377.00	31 802.50	8 928.31	89 294.25
Résultats de clôture.....		49 940.44		30 425.30		80 365.94
Restes à réaliser.....			30 427.00		30 427.00	
TOTAUX CUMULES.....		49 940.44	30 427.00	30 425.30	30 427.00	80 365.94
RESULTATS DEFINITIFS.....		49 940.44	1.50			49 938.94

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

ADOPTÉ à l'unanimité

c) Affectation du résultat de clôture 2017 :

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « unités de production d'électricité » voté ce jour,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
un excédent de fonctionnement de : **49 940.44 €**

↳ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

⇒ part affectée au fonctionnement, compte 002 : **49 940.44 €**

b) Vote du budget primitif :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2018

« Unités de production d'électricité », (cf. à l'annexe), lequel s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 62 000.00 €,
- en section d'investissement à 36 425.50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

↳ **ADOPTE** le budget primitif annexe « Unités de production d'électricité », année 2018, lequel s'équilibre

- en section de fonctionnement à 62 000.00 €,
- en section d'investissement à 36 425.50 €.

02/ Budget communal :

a) Approbation du compte de gestion 2017 :

CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR Madame Anne SLIM, Receveur Municipal, Trésorier d'APT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Maxime BEY, Maire de GARGAS,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de la **COMMUNE** de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

ADOPTÉ à l'unanimité

b) Compte administratif 2017 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Bruno VIGNE-ULMIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Maxime BEY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE						
Résultats reportés.....		958 402.19	1 269 997.60		1 269 997.60	958 402.19
Opérations de l'exercice.....	2 328 627.95	2 790 651.12	1 936 545.19	1 924 975.23	4 265 173.14	4 715 626.35
TOTAUX.....	2 328 627.95	3 749 053.31	3 206 542.79	1 924 975.23	5 535 170.74	5 674 028.54
Résultats de clôture.....		1 420 425.36	1 281 567.56			138 857.80
Restes à réaliser.....			1 265 214.00	1 376 825.00	1 265 214.00	1 376 825.00
TOTAUX CUMULES.....		1 420 425.36	2 546 781.56	1 376 825.00	2 546 781.56	2 797 250.36
RESULTATS DEFINITIFS.....		1 420 425.36	1 169 956.56			250 468.80

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

ADOPTÉ à l'unanimité

c) Affectation du résultat de clôture 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal de la commune voté ce jour,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget de la commune,
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
un excédent de fonctionnement de : **1 420 425.36 €**

↳ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

- ⇒ part affectée à l'investissement, compte 1068 : **1 281 567.56 €**
- ⇒ part affectée au fonctionnement, compte 002 : **138 857.80 €**

d) Vote des taxes année 2018 :

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le produit attendu des taxes directes locales s'élève à 1 315 527.00€.

Les bases ont connu une augmentation de 1.84% par rapport aux bases d'imposition effectives de 2017.

Oui cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ **DECIDE** de conserver les taux d'imposition des années précédentes soit :

- taxe d'habitation : 10,71%
- taxe foncière bâti : 20,01%
- taxe foncière non-bâti : 45,74%

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux, par l'intermédiaire des Services Préfectoraux.

e) **Subventions aux associations année 2018 :**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2018

NOM DE L'ORGANISME	CA 2016	CA 2017	PREV. 2018
ACCIDENTES DE LA VIE	-	100,00	100,00
ACMB (Assoc. Culturelle des Mines de Bruoux)	-	-	500,00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	600,00	600,00	600,00
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	2 500,00	2 500,00	2 500,00
ANC. COMBATT. ET VICTIMES DE GUERRE PAYS APT	75,00	75,00	-
APATH (Tourville)	-	600,00	600,00
ASSOC. ESGSV/FOOTBALL CLUB	3 000,00	3 000,00	2 500,00
ASSOC. ESGSV/FOOTBALL CLUB (subv. excep.)	-	-	500,00
BIBLIOTHEQUE SONORE DU PAYS D'APT	120,00	150,00	200,00
CLUB DETENTE ET LOISIRS	300,00	300,00	300,00
CLUB LA BELLE EPOQUE	900,00	900,00	800,00
CLUB POKER	400,00	400,00	-
COMITE SOUTIEN ET DEFENSE HOPITAL D'APT	50,00	-	-
ECOLE ELEMENTAIRE « LES OCRES »	7 013,28	6 513,10	6 336,96
ECOLE ELEMENTAIRE « LES OCRES » (subv. excep.)	270,00	937,50	1 395,15
ECOLE ELEMENTAIRE « LES OCRES » (subv. compl.)	-	162,00	-
ECOLE MATERNELLE « LES SOURCES »	4 747,21	4 868,81	4 869,48
FESTIVAL DES CINEMAS D'AFRIQUE	-	-	300,00
F.N.A.C.A.	-	100,00	100,00
GARGAS EN FETE	25 000,00	26 000,00	23 000,00
GARGAS LECTURE LOISIRS	2 000,00	2 000,00	2 000,00
GARGAS PHOTO CLUB	-	350,00	350,00
HANDIC' APT	2 000,00	2 000,00	2 000,00
HANDIC' APT (subv. except.)	1 500,00	-	-
HEBERGEMENT ACCUEIL EN PAYS D'APT	450,00	500,00	-
JUDO CLUB	1 700,00	1 700,00	1 700,00
LA FARANDOLE DES OCRES	1 800,00	1 830,00	1 720,00
LES AMIS DU PERROTET	350,00	350,00	350,00
LES BARULAIRES	200,00	200,00	200,00
LES LOULOUS DES SOURCES	-	200,00	-
LES MEDAILLES MILITAIRES	100,00	100,00	100,00
LES MEDAILLES MILITAIRES (subv. except.)	-	50,00	-
LES MUTILES DU TRAVAIL (FNATH)	100,00	-	-
LES OCRIERS DE GARGAS A XIII	2 200,00	2 200,00	2 200,00
LES OCRIERS DE GARGAS A XIII (subv. except.)	-	-	300,00
LES RESTOS DU CŒUR	2 000,00	2 000,00	1 000,00
LES SAPEURS POMPIERS	150,00	150,00	150,00
LES SOIREES D'ETE EN LUBERON	2 000,00	2 000,00	2 000,00
LES SOIREES D'ETE EN LUBERON (subv. except.)	1 000,00	1 000,00	1 500,00
LES VEILLEES DE GARGAS	8 500,00	8 500,00	8 500,00
LES VEILLEES DE GARGAS (subv. except.)	400,00	1 000,00	-
PHILATELIE	260,00	260,00	260,00
SOCIETE BOULISTE CHENOISE	1 700,00	1 700,00	1 500,00
SOCIETE DE CHASSE LA DIANE	1 000,00	1 000,00	1 000,00
SOL NOU PIE	300,00	350,00	350,00
SOUVENIR FRANÇAIS COMITE D'APT	100,00	100,00	100,00
SPA VAUCLUSIENNE (subv. except.)	-	500,00	500,00
TERRITOIRE ET MEMOIRE	800,00	800,00	800,00
TRANSITION	2 500,00	2 500,00	2 500,00
TRIATHLON	300,00	300,00	300,00
TOTAL	89 965,66	92 072,10	75 981,59

f) Vote du budget primitif 2018 :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2018 (cf. à l'annexe), lequel s'équilibre

- en section de fonctionnement à 2 693 000.00 €
- en section d'investissement à 3 200 045.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

↳ **ADOPTE** le budget primitif 2018, lequel s'équilibre

- en section de fonctionnement à 2 693 000.00 €
- en section d'investissement à 3 200 045.00 €

La séance est levée à 19h30

Le Maire,

Maxime BEY